ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 75087

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la nécessité de développer le recyclage du papier, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le recyclage du papier au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité utilise la procédure de l'appel d'offres ouvert pour satisfaire l'ensemble des besoins en papiers de l'administration centrale. Un seul type de papier répondant à des critères techniques précis est utilisé pour tous les modes de reproduction y compris les documents de communication. Le papier utilisé est recyclable ; le ministère a mis en place sur son principal site une collecte sélective du papier usagé par une société spécialisée chargée de son recyclage.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75087
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : cohésion sociale et parité
Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9104
Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 700